

■ **Assuranima SA**, à Pully, avenue C.-F. Ramuz 70. Nouvelle société anonyme. Statuts: 15 avril 2002. But: toutes activités dans le domaine de l'assurance des animaux. Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce. Administration: Georges Claudet, de Coinsins, à Lutry, président, et Jean-Paul Diserens, de Savigny, à Vevey, tous deux avec signature collective à deux. Réviseur: Oficomptes S.A., société fiduciaire, à Lausanne.

Journal no 4156 du 24.04.2002
(00449732 / CH-550.1.029.461-7)